



# Le bilan de compétences

*Un accompagnement dynamique pour réfléchir, valider et construire votre projet professionnel*

## Un droit

Dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle continue du 31 décembre 1991, complétée le 2 octobre 1992 par le décret d'application :

«... **les actions permettant de réaliser un bilan de compétences... ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.** »

Un bilan de compétences peut être réalisé sur un maximum de 24h.

## Pour qui ?

- Les salariés du secteur public et privé
- Les demandeurs d'emploi

## Une aide pour

- Répondre aux questions sur son devenir professionnel
- Explorer son itinéraire professionnel
- Analyser sa situation actuelle
- Identifier son positionnement professionnel au sein de sa structure
- Agir sur les leviers contribuant à son évolution professionnelle
- Travailler sur un projet répondant à ses aptitudes et attentes professionnelles

## Comment ?

3 phases :

- **Phase préliminaire** : analyse de la demande, définition des attentes et axes de travail
- **Phases d'investigation** : analyse du parcours professionnel, identification des compétences, bilan personnel, passation de tests psychotechniques investigation métiers
- **Phase de conclusion** : plan d'action, co-rédaction du document de synthèse

## Nos atouts

**Une expertise dans le domaine du travail social**

**Un diagnostic partagé pour valider votre projet professionnel dans le champ de l'intervention sociale**

**Un conseil et une aide à la décision pour vous accompagner dans sa construction**

# Bilan de compétences

## Ses objectifs pour les bénéficiaires

- Acquérir une meilleure connaissance de soi
- Identifier ses compétences
- Clarifier son positionnement professionnel et personnel
- Réfléchir et élaborer des hypothèses de développement professionnel et personnel
- Valider un projet professionnel et/ou de formation

## Ses objectifs pour les employeurs

Le bilan de compétences va optimiser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Il peut être mis en place, en accord avec le salarié, dans le cadre d'une évolution interne et/ou d'un plan de carrière interne ou externe à l'entreprise.

## Le centre de bilan de compétences est composé de :

- ✓ 1 responsable
- ✓ 1 conseillère bilan psychologue
- ✓ 1 conseillère non psychologue
- ✓ 1 secrétaire
- ✓ 1 centre de ressources documentaires
- ✓ 1 réseau de personnes ressources

## Contacts

### Secrétariat du Pôle VAE-

#### Centre de bilan :

Anne ROGNON

03 80 72 64 40

E-mail : [arognon@irtess.fr](mailto:arognon@irtess.fr)

### Responsable du Pôle

#### VAE-Centre de bilan :

Jacques MAZUER

03 80 72 64 49

E-mail : [jmazuer@irtess.fr](mailto:jmazuer@irtess.fr)

Permanence le mercredi  
de 9h à 12h

### Psychologue du travail :

Bérengère MAGNIEN

diagnostic  
projet  
bilan  
compétence  
formation professionnelle  
travail social



Institut Régional Supérieur  
du Travail Éducatif et Social  
de Bourgogne

2 rue Professeur Marion

21000 DIJON - Tél. 03 80 72 64 50 - Fax : 03 80 36 45 38

E-mail : [contact@irtess.fr](mailto:contact@irtess.fr)

Site internet : [www.irtess.fr](http://www.irtess.fr)

N° Formation Professionnelle : 26 21 03469 21